

**REPUBLIQUE DU  
CAMEROUN**  
**Paix - Travail -Patrie**  
-----  
**REGION DU SUD**  
-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
MVILA**  
-----  
**COMMUNAUTÉ URBAINE  
D'EBOLOWA**  
-----  
**SECRETARIAT GENERAL**



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace - Work -Fatherland**  
-----  
**SOUTH REGION**  
-----  
**MVILA DIVISION**  
-----  
**EBOLOWA CITY COUNCIL**  
-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

### **COMMISSION INTERNE DÉ PASSATION DES MARCHES**

#### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N°09/AONO/CUE/CIPM/2023 DU 19 OCT 2022 POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN MARCHÉ DE VENTE DE POISSON DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE  
D'EBOLOWA, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD**

**FINANCEMENT : BUDGET PDCVEP, EXERCICES 2023 et suivants.**

#### **1. Objet de l'Appel d'Offres :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture, fruit de la coopération entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), Le Maire de la Ville d'Ebolowa lance pour le compte de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, Département de la MVILA, Région du Sud, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour la construction d'un marché de vente de poisson.

#### **2. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préliminaires et installation de chantier ;
- Les Terrassements complémentaires - Fondations;
- Le Béton armé - Maçonnerie - Elévation;
- La Charpente - couverture;
- La menuiserie Bois, aluminium et métallique ;
- La Plomberie Sanitaire ;
- L'électricité;
- La peinture ;
- Les revêtements sols et murs;
- Les VRD;
- La Chambre froide ;
- Etales de conservation et de vente

Le bâtiment à construire est présenté conformément aux plans et maquettes contenus dans la pièce 14 du présent DAO :

### **3. Délai d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **04 (quatre) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

**4. Allotissement :** Les travaux sont répartis en un lot unique.

### **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **Deux Cent Neuf Millions Deux Cent Soixante Quatre Mille (209 264 000) FCFA TTC.**

### **6. Participation et origine**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N°03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

### **7. Financement :**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture (PDCVEP), exercice 2023 et suivants.

### **8. Cautionnement provisoire**

Sous peine de rejet, chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par **une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée** par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à **quatre millions cent quatre-vingt cinq mille deux cent quatre-vingt mille (4 185 280) Francs CFA**, valable pendant cent vingt (120) jours.

### **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, auprès du Secrétariat Général de la Communauté Urbaine d'Ebolowa et/ou au Service des Marchés des Projets et Programmes de Partenariat à la Direction des Projets et Programme de Partenariat (DPPP) sis à l'ancien immeuble siège du FEICOM à MIMBOMAN Yaoundé.

### **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, contre versement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA payable à la recette municipale de la Communauté Urbaine d'Ebolowa.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (Téléphone, E-mail, B.P., Fax, etc.).

**Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 82 de la Circulaire d'application du Code des Marchés Publics, un soumissionnaire ayant payé**

**les frais d'acquisition du DAO au trésor public à la suite des difficultés rencontrées à la recette municipale concernée, devra présenter dans son offre un constat d'huissier dûment établi et/ou preuve de la saisine du Maire avec copie à l'autorité administrative locale et au FEICOM contre décharge dûment signée et datée.**

## **11. Présentation des offres**

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous trois enveloppes dont :

- L'enveloppe A contenant l'offre administrative (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

Toutes les pièces constitutives des offres (enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

## **12. Remise des offres**

Sous peine de rejet, les offres devront être rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, et seront déposées sous pli fermé contre récépissé au Service des Marchés de la Communauté Urbaine d'Ebolowa au plus tard le **17 novembre 2023** à 12 heures, heure locale et devront porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N°09/AONO/PU/CUE/CIPM/2023 DU 17 OCT 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DE VENTE DE POISSON DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'EBOLOWA »**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

**NB :** Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

**Les offres devront être accompagnées d'une clé USB contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif et du bordereau des prix unitaires.**

## **13. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

#### **14. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 17 novembre 2023 à 13 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine d'Ebolowa.

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

#### **15. Critères d'évaluation**

##### **a. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de l'un de ces critères entraîne le rejet de l'offre du Soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Absence ou non-conformité au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausse déclaration ou falsification des pièces ;
- Absence ou non conformité de la caution de soumission ;
- Offre technique incomplète (absence d'une rubrique de l'offre technique) ;
- Offre financière incomplète (absence du bordereau des prix unitaires, d'un prix unitaire, du devis quantitatif et estimatif ou d'un sous-détail des prix) ;
- Absence d'une attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%).

**N.B :** Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copie certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles du DAO.

##### **b. Critères essentiels**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur

- Expérience du personnel de l'entreprise (26 critères) le personnel sera pris en compte si et seulement s'il remplit les conditions du RPAO ;
- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (06 critères) ;
- Références de l'entreprise (09 critères) ;
- Situation financière de l'Entreprise (03 critères) ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux (04 critères) ;
- Acceptation des conditions du marché (03 critères) ;
- Présentation générale de l'Offre (02 critères).

**Seuls les Soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif conforme et ayant obtenu au moins 70%, seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.**

**NB : La grille d'évaluation constitue la Pièce N°13 du présent DAO.**

## **16. Attribution**

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée **la moins disante** en incluant le cas échéant les rabais proposés.

## **17. Durée de Validité des Offres**

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **18. Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché**

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, un marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante, pour le compte de la Communauté Urbaine d'Ebolowa.

## **19. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des marchés de la Communauté Urbaine d'Ebolowa et/ou auprès de la Direction des Projets et Programmes de Partenariat (Service des Marchés des Projets et Programmes) du FEICOM :

- Communauté Urbaine d'Ebolowa : BP : 108 EBOLOWA Tél. : 693540530
- FEICOM : BP : 718 YAOUNDE, FEICOM 381, Rue 4561 MIMBOMAN YDE 4<sup>ème</sup>, Tél : (237) 222 23 51 64/ 690 04 0132 / 694 28 66 04 / 696 98 01 95 ; Fax : (237) 222 23 17 59.

Fait à Ebolowa le 19 OCT 2013

**Le Maire de la Ville d'Ebolowa  
(Autorité Contractante)**



## **Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP/SUD;
- FEICOM/DPPP ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.